DÉONTHOLOGIE - CODE DE CONDUITE

Le groupe ESTECH Industries et ses entreprises soutiennent les dix principes du Global Compact des Nations Unies. Nous nous engageons à respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Droits de l'Homme

1. Droit international des droits de l'Homme
   Nous respectons et appliquons les droits de l'Homme internationalement reconnus.

2. Atteintes aux droits de l'Homme
   Nous ne nous rendons coupables d'aucune atteinte aux droits de l'Homme.

Normes du travail

3. Liberté d'association
   Nous reconnaissons à tous les salariés le droit de former des syndicats et des instances de représentation des salariés sur une base démocratique.

4. Travail forcé
   Nous refusons catégoriquement toute forme de travail forcé. Aucun(e) collaborateur/-trice ne doit être forcé(e) à travailler par recours à la violence et/ou à des méthodes non autorisées.

5. Travail des enfants
   Nous refusons catégoriquement toute forme de travail des enfants ou d'exploitation des enfants et des adolescents.

6. Discrimination
   Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Nous traitons l'ensemble de nos collaborateurs de manière égale, quel que soit leur sexe, leur âge, leur couleur de peau, leur culture, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur appartenance religieuse, leurs opinions politiques ou leur vision du monde.

Protection de l'environnement

7. Principe de précaution en matière environnementale
   Nous mettons en œuvre toute notre expérience, notre savoir-faire technique et notre créativité afin de préserver les ressources et d'éviter toute pollution nuisible à l'Homme et à l'environnement.

8. Sensibilisation à la préservation de l'environnement
   Nous travaillons en permanence à l'amélioration de notre bilan écologique et de l'utilisation de nos ressources, et veillons, lors de l'exploitation de nos outils de production, à limiter autant que possible l'impact environnemental qui en découle.

9. Les entreprises ont le devoir d'accélérer le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
   Nous remplaçons les anciennes machines par des technologies de pointe respectueuses de l'environnement.

Prévention de la corruption

10. Corruption, extorsion et pots-de-vin
    Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale. Nous préférons renoncer à un contrat plutôt que d'atteindre nos objectifs en enfreignant la loi.